



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement
et du Logement de Rhône-Alpes

Lyon, le 6 AVR. 2010

Autorité Environnementale

Référence : Q:\UEE\IEI\Projets\Avis AE projets\avis AE ICPE\73
avis\Saint_pierre_Albigny n° 153

Avis présenté par : Nicole Carrié
nicole.carrie@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 37 48 36 41 – Fax : 04 37 48 36 31

**PROJET D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TRI, DE REGROUPEMENT ET DE
TRANSIT DE DECHETS METALLIQUES**

**PRÉSENTÉ PAR ROUX MAXIME PHILIPPE SUR LA COMMUNE DE ST PIERRE
D'ALBIGNY**

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

1 PRÉSENTATION DU DEMANDEUR, DE SON PROJET ET DU CONTEXTE DE LA DEMANDE

1-1 Identité du pétitionnaire

Monsieur ROUX Maxime Philippe
Adresse du siège social de l'établissement : 212, avenue des Templiers, 38530 PONTCHARRA
Adresse de l'établissement: Zone d'activité des Carouges, 73250 St PIERRE D'ALBIGNY

Copie à : REMIPP, CEPE, D1, Chrono

**Présent
pour
l'avenir**

Adresse postale : DREAL Rhône Alpes – 69509 LYON CEDEX 03
Tel : 04 78 62 50 50 Fax : 04 78 60 66 32

Depuis le 1er juillet 2009, la DRE, la DRIRE et la DIREN ont fusionné pour former la DREAL.

1-2 Principales caractéristiques de l'installation visée par la demande, sa localisation et sa motivation

Monsieur ROUX exploite, en nom propre, une installation de stockage similaire sur un site appartenant à la SNCF sur la même commune. Le bail de location ne lui étant pas reconduit prochainement, monsieur ROUX souhaite transférer ses activités sur un terrain lui appartenant en zone d'activité des Carouges.

Pour cette raison monsieur ROUX a déposé, en date du 15 janvier 2010, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée sous la rubrique 286 de la nomenclature.

Le but principal de l'installation est de récupérer des déchets métalliques de toutes provenances, à l'exception des véhicules hors d'usage, et d'en assurer le tri afin de les valoriser au mieux.

1-3 le contexte environnemental et les principaux enjeux environnementaux

La commune de ST PIERRE D'ALBIGNY dispose d'un plan local d'urbanisme approuvé en janvier 2008. Un extrait de ce plan est joint au dossier.

L'emprise de l'installation est en zone UE où est admise ce genre d'installation. Le site n'est concerné par aucune protection réglementaire ni par aucun inventaire signalant un intérêt environnemental.

Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage AEP.

Le projet est situé en zone I1s du PPRI de la combe de Savoie approuvé le 17 juillet 2008. Le dossier présenté ne contient aucun élément sur le risque inondation, ni l'analyse des moyens à mettre en œuvre pour en limiter les effets. Ces points devront être précisés.

Le principal enjeu de l'installation se situe au niveau des sols, des eaux superficielles et des eaux souterraines. Toutefois l'impact environnemental reste acceptable compte tenu des mesures prises par l'exploitant (stockage de ferrailles sèches sur des surfaces imperméabilisées et raccordées à un dispositif déshuileur, les huiles et autres produits à caractères polluants sont stockés sur rétention). En outre le site ne comporte aucune sensibilité particulière.

1-4 Les principaux risques d'impacts potentiels

L'impact principal potentiel est une pollution des eaux superficielles due aux eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées accueillant les déchets métalliques.

2-ANALYSE DU CARACTÈRE COMPLET DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DE DANGER, DE LEUR QUALITÉ ET DU CARACTÈRE APPROPRIÉ DES ANALYSES ET INFORMATIONS QU'ELLES CONTIENNENT

2-1 L'étude d'impact est complète, elle comprend les différents chapitres suivants

- L'analyse de l'état initial du site et de son environnement
- l'analyse des effets du projet sur son environnement
- les mesures envisagées pour supprimer, réduire et compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement
- l'impact sur la santé
- les conditions de remise en état du site

2-2 Avis sur la qualité et sur le caractère approprié de l'évaluation environnementale:

L'analyse est proportionnée aux enjeux environnementaux de l'activité et de la zone d'étude.

- Analyse de l'état initial

Les installations de Monsieur ROUX sont existantes et sont situées dans une zone à caractère industriel et commercial.

- Analyse des effets de l'installation sur l'environnement

Au regard des caractéristiques des installations, les différents impacts directs ou indirects ont été pris en compte en fonction, d'une part, des différentes phases du projet (en phase d'exploitation ou lors de la remise en état du site) et d'autre part, selon la nature des impacts (sols, air, eaux...).

- Justification de l'implantation de l'installation

Le site est existant. De plus, il est placé dans une zone à caractère industriel et commercial et est particulièrement bien relié aux grands axes de circulation à proximité;

- Mesures prises pour réduire les impacts sur l'environnement

Au vu des impacts potentiels identifiés, l'étude présente de manière satisfaisante, pour les principaux enjeux, les mesures prises pour supprimer ou réduire les incidences de l'installation.

Impact sur les ressources en eau

L'approvisionnement est assuré par le réseau d'eau potable pour une consommation essentiellement destinée aux usages sanitaires des deux personnes exploitant le site.

Impact des rejets liquides

Les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées sont collectées et traitées au travers d'un dispositif déboureur/déshuileur avant de rejoindre le milieu naturel.

Impacts sur le sol et le sous sol

Les zones de travail et de stockage, les aires de circulation et de manœuvre sont entièrement imperméabilisées.

Impacts liés aux déchets

Tous les déchets générés par l'installation bénéficieront de filières de valorisation ou d'élimination adaptées et conformes à la réglementation.

Impacts lié au transport

Le trafic poids lourd engendré par l'installation est très limité et fluctuant. Il est considéré comme négligeable au regard de la circulation dans la zone artisanale. Aucun centre ville n'est traversé pour accéder au site.

Impacts lié au bruit

Une campagne de mesures de bruits jointe au dossier ne fait pas apparaître de dépassement des valeurs réglementaires.

Intégration dans le paysage

Compte tenu de son implantation en zone industrielle et commerciale, le site présentera un impact visuel réduit.

- Conditions de remise en état du site

La remise en état du site après cessation des activités comportera la suppression des installations et l'élimination des déchets. Un dossier de cessation sera réalisé conformément aux dispositions de l'article R512-74 et suivants du code de l'environnement.

- Résumé non technique

Le résumé non technique aborde tous les éléments du dossier, il est lisible et clair.

3- PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE DOSSIER D'AUTORISATION

L'ensemble des enjeux environnementaux définis par les articles R 512-8 et R 512-9 du code de l'environnement ont bien été pris en compte de manière justifiée dans le dossier de demande d'autorisation.

4-AVIS CONCLUSIF DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

D'une manière générale, l'étude d'impact et l'étude de danger, jointes au dossier de demande d'autorisation présenté par M. ROUX, peuvent être considérées comme suffisantes au regard de l'importance de l'installation.

Elles comportent toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement.

Ces études sont proportionnées à l'importance des installations et de leurs effets sur l'environnement. Elles ont permis d'identifier les principaux enjeux environnementaux qui apparaissent cependant très limités.

Ceux-ci sont suffisamment pris en compte dans le projet à l'exception du risque inondation puisque cet établissement situé en zone I1s du PPRI de la Combe de Savoie. Ce risque doit conduire à la prescription de mesures spécifiques permettant de limiter les effets sur l'environnement en cas d'inondation du site

Par délégation du préfet de région
Pour le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,
Le chef du service connaissance, études,
prospective, évaluation

Philippe GRAZIANI


